

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2573

16 octobre 2012

SOMMAIRE

Advanced Asset Management Sicav	123489	CapMan Public Market Manager S.A.	123499
A D Vivre Luxembourg S.A.	123468	CENSI Holding A S.à r.l.	123500
AFRP S.à r.l.	123503	CENSI Holding B S.à r.l.	123500
Agence Uelzecht S.A.	123489	Censi SP S.à r.l.	123500
Aleph Holdings Limited I S.à r.l., SPF ..	123487	Centre de Formation pour Conducteurs S.A.	123501
Alfa Gestion S.A.	123489	Centrum NS Luxembourg Sàrl	123501
Alfa Place de la Gare S.A.	123490	Circle Moment S.A.	123501
Algeco Scotsman Global Finance Holding S.à r.l.	123488	CLdN Cobelfret S.A.	123502
Altiga International S.A.	123490	CNPV Solar Power S.A.	123502
Altlorenscheuerhof S.A.	123491	Coachbuilder Intellectual Property Mana- gement	123500
AMS Promotions S.à r.l.	123490	Darcies S.à r.l.	123503
Anirek Holding S.A., SPF	123499	D. Aronson Corporation S.A.	123502
Area Promotions S.à r.l.	123491	db Advisory Multibrands	123492
Aspir'lux Sàrl	123491	DIF RE Luxembourg S.à r.l.	123504
A.S.R. S.C.I.	123472	DS Turkey 5 S. à r. l.	123500
Association de Participants Holding S.A.- SPF	123491	E-Carat SA	123504
AssurZen s.à r.l.	123488	Eleven Birch S.à r.l.	123473
A.U.C. Aménagements Urbains et Cons- tructions s.à r.l.	123488	Energy Power Consulting S.A.	123493
Audit Central S.à r.l.	123488	Ets. Guy HAECK & FILS S.à r.l.	123504
Avaya Luxembourg Investments S.à r.l. ..	123492	Expression Unique S.à r.l.	123469
Aviva Investors Polish Retail S.à r.l.	123489	Krisken S.A., SPF	123458
A.W.H. S.à r.l.	123487	Lampas Investment	123502
BKS Trustees S.à r.l.	123493	Matrix EPH S. à r.l.	123498
BNP PARIBAS Real Estate Investment Ma- nagement Luxembourg S.A.	123493	Milleland Holding S.A.	123504
Boutique Amour GmbH	123494	Petroleum Services Exploitation S.A. ...	123501
CalEast Holdings 3 S.à r.l.	123495	Snack Anadolu s.à r.l.	123490
Camlux S.à r.l.	123497	Varadero S.A.	123503
CapMan Mezzanine V Manager S.A.	123498	Walter Luxembourg S.A.	123494
		Yellow Star S.A.	123495

Krisken S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 171.511.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Eskrito Enterprises Limited with registered office at Florinis 7, Greg Tower, 6th Floor, PC 1065 Nicosia, Cyprus, registered with the companies' register under number HE 191972, (hereafter the Sole shareholder) here represented by Karl Horsburgh, private employee with professional address in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney, given under private seal given on September 11, 2012.

Which proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme) which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated May 11, 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "KRISKEN S.A., SPF".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The sole object of the Company shall remain within the law of May 11th, 2007, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

4.2 Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations, always remaining in the limits of the law of 2007.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of hundred (100.-) ordinary shares with a par value of three hundred and ten euros (EUR 310.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

5.4 The authorized capital is fixed at five million three hundred euros (EUR 5,000,300.-) to be divided into sixteen thousand one hundred and thirty (16,130.-) shares with a par value of three hundred and ten euros (EUR 310.-) each.

5.5 The board of directors is authorized, during a period of five years-ending at the fifth anniversary the date of publication of the articles of association in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid in by payment in cash or by transfer of assets other than cash to the company such as assets in kind, securities, claims by compensation with clear and liquid claims against the company immediately due.

5.6 The board is authorized more specifically to limit and even to eliminate the preferential subscription rights of the former shareholders when proceeding to the realization of increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital.

5.7 The board of directors is furthermore authorized to realize in whole or in part the authorized capital by incorporating the reserves available for distribution into the corporate capital.

5.8 The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.9 After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

5.10 The shares may be created at the owners' option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

5.11 The shares are in registered or bearer form, at the shareholders option, until payment in full the shares remain in registered form.

5.12 The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

5.13 The subscribed share capital as the authorized capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF.

6.2 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.3 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

6.5 Any sale/transfer of shares is submitted to the unanimous approval of all the others shareholders (the Others Shareholders) which have a preemption right.

If one shareholder (the Selling Shareholder) wants to sell his/her shares, he/she shall provide to the Others Shareholders a prior written notification of his/her intention to sell/transfer his/her shares to a third Party (the Third Party). Such notification shall include the number of shares to be sold, the name of the potential purchaser, the price (which shall not exceed twice of the total amount of the net equity. It is understood that the total net equity is equal to the issued capital, the results of the financial year, the reserves and loss/profit carried forward. The total net equity will be based on a financial statement duly certified by the statutory auditor. The financial statement shall be less of six (6) months) and irrevocable offer to sell such shares to the others shareholders at the same price.

The Others Shareholders shall have the right to acquire the offered shares in accordance with the terms and conditions mentioned in the notification, provided that they notify the Selling Shareholder and the Company in writing within thirty (30) days from the date of receipt of the written notice.

Any lack of response within the aforementioned period shall be deemed as a waiver of the exercise of their right of pre-emption.

In no case, the shares to be sold may be split. The right of pre-emption is to be exercised in proportion with the participation of each remaining shareholders in the share capital of the Company. Should one of the remaining shareholders not exercise in total or partially his right of preemption, such non exercise increases the right of the remaining shareholders. Should the number of offered shares not be exactly proportional to the number of shares on which the right of pre-emption is exercised, the remaining shares will be attributed defaulting an agreement between shareholders by balloting.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday of the month of June at 11 o'clock. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods provided by Law shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty one percent (51%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary meeting of the Shareholders amending the articles of incorporation, such quorum is applicable for the first and the second meeting.

8.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a majority of fifty one percent (51%) of the present or represented and voting Shareholders.

8.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, except for the sale of part or all the stake held in a direct or indirect participation of the Company. In such case the Board shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles of incorporation.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law on Companies.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law on Companies.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st December 2013.

Exceptionally the first Annual General Meeting will be held at the company's registered office on the 3rd March 2014 at 2:00pm.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares (i) to be a qualified investor within the meaning of article 3 of the Law on SPF and (ii) to subscribe to the one hundred (100) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (31,000.- EUR) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law on Companies.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at one (1) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following person is appointed as sole director:

- Mr. Karl Horsburgh, private employee, born on November 29th, 1957 in Minden (Germany), with professional address in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

3. the following person is appointed as statutory auditor:

- Mrs. Janice Allgrove, with professional address at 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;

4. that the terms of office of the member of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2018; and

5. that the address of the registered office of the Company is at 20, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le treize septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Eskrito Enterprises Limited, une société constituée et existante sous le droit chypriote, avec siège social à L-7, Florinis, Greg Tower, 6^e étage, PC 1065 Nicosie (Chypres), inscrite au registre des sociétés sous le numéro HE 191972 (ci-après l'Associé unique), ici représentée par Karl Horsburgh, employé privé, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à Luxembourg en date du 11 septembre 2012.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF») et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «KRISKEN S.A., SPF».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet exclusif tout en restant dans le cadre de la loi du 11 mai 2007, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des

actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.4 Le capital autorisé de la société est fixé à cinq millions trois cents d'euros (EUR 5.000.300,-), représenté par seize mille cent trente actions (16.130) d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

5.5 Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres ou des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société.

5.6 Plus spécialement, le conseil d'administration est autorisé à limiter et même à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires lors de la réalisation d'augmentations du capital social dans le cadre du capital autorisé.

5.7 Le conseil d'administration est encore expressément autorisé, à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

5.8 Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.9 Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

5.10 Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

5.11 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, étant entendu qu'elles restent nominatives jusqu'à entière libération.

5.12 La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.13 Le capital social et le capital autorisé pourront être augmentés ou réduits conformément aux dispositions légales.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même

règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

6.5 Toute cession/vente d'actions est soumise à l'approbation unanime des tous les autres actionnaires (les Autres Actionnaires) qui bénéficient d'un droit de préemption.

Si un des actionnaires (le Cédant) désire vendre ses actions, il doit notifier par écrit aux Autres Actionnaires son intention de céder/vendre ses actions à un tiers (le Tiers). La notification indiquera le nombre d'actions à céder/vendre, le nom du Tiers Acquéreur, le prix (qui ne doit pas excéder le double du montant total des fonds propres. Les fonds propres étant entendus comme comprenant le capital souscrit, le résultat de l'exercice en cours, les réserves et les bénéfices/pertes reporté(e)s. Ce montant sera calculé sur la base d'une situation de moins de six (6) mois et certifiée par le commissaire aux comptes) et contiendra offre irrévocable de les vendre aux autres actionnaires au prix proposé.

Les autres actionnaires pourront acquérir les actions proposées en accord avec les termes et conditions mentionnés dans la notification, pour autant qu'ils le notifient par écrit au Cédant et à la Société endéans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception de la notification écrite.

Toute absence de réponse dans la période précitée vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption.

En aucun cas les actions ne pourront être fractionnées. Le droit de préemption s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires restants. Le non exercice, en tout ou partie, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. Si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, l'excédent d'actions sera, à défaut d'accord entre actionnaires, attribuée par tirage au sort.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les Actionnaires ont la compétence exclusive pour autoriser au conseil d'Administration la vente de participations directes ou indirectes de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 11:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix

8.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante et un pourcent (51%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts, le même quorum est applicable lors de la 1ère et de la seconde assemblée.

8.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité de cinquante et un pourcent (51%) des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a (ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie d'une participation directe ou indirecte de la société. Dans ce cas le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Exceptionnellement la première Assemblée Générale Annuelle se tiendra au siège de la société le 3 mars 2014 à 14:00 heures.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) être un investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF et (ii) souscrire les cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1);
2. la personne suivante est nommée Administrateur Unique de la Société:
 - M. Karl Horsburgh, employé privé, né le 29 novembre 1957 à Minden (Allemagne), demeurant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
3. La personne suivante a été nommée comme commissaire aux comptes:
 - Mme. Janice Allgrove, avec adresse professionnelle au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et
5. le siège social de la société est fixé au 20, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Horsburgh et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43036. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121271/594.

(120163911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

A D Vivre Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7374 Helmdange, 140, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.615.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 septembre 2012, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 que:

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs et d'Administrateurs-délégués de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2018:

- SEFIK BIRKIYE SPRL, avec siège social au 07, Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique)
- Madame Sule SALIHOGLU, demeurant au 365, Rue Engeland, B-1180 Bruxelles (Belgique)
- Monsieur Jacques BOTON, demeurant à Avenue des Hêtres 17, B-1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique).

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012121008/18.

(120164018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Expression Unique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 171.538.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenzwölf, den siebzehnten September;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg; (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung geregelt durch die Gesetzgebung von Jersey "NOVATRUST LIMITED", mit Sitz in JE1 4HH St. Helier, 2, Grenville Street, The Forum (Jersey), eingetragen im Companies Registry von Jersey unter der Nummer 57071,

hier vertreten durch Frau Nadine PYTER, hiernach genannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

2. Frau Karin DRESCHER, Unternehmerin, geboren in Innsbruck (Republik Österreich), am 18. Februar 1968, wohnhaft in A-6111 Volders, Grubertal 4,

hier vertreten Frau Nadine PYTER, hiernach genannt, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

3. Frau Nadine PYTER, Diplom-Kauffrau, geboren in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg), am 29. Januar 1977, wohnhaft in L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Statuten einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

A. Name - Zweck - Dauer - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Expression Unique S.à r.l." gegründet (hiernach die "Gesellschaft"), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen, insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das "Gesetz von 1915") sowie die gegenwärtigen Statuten (die "Statuten").

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Wein und Spirituosen.

Die Gesellschaft ist berechtigt beweglich und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, im In- und Ausland, ausüben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Contern (Großherzogtum Luxemburg).

Der Gesellschaftssitz kann, durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Sitzes verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Änderungen der Statuten maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Filialen, Agenturen, Büros oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR).

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesetzes von 1915 festgelegt ist.

Art. 6. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an.

Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 7. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des restlichen Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendenten, Deszendenten oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 8. Der Tod, der Verlust der Bürgerrechte, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters wird nicht die Auflösung der Gesellschaft herbeiführen.

Art. 9. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Gesellschafter untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

C. Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/Die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihrer Mandats festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 11. Der Geschäftsführerrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm oder Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 12. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 13. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, aufgelöst.

Art. 14. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 16. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Statuten benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 17. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes von 1915 zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 19. Jedes Jahr, am 31. Dezember, werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen, Rückstellungen und sonstigen Lasten verbleibende Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, bis diese 10% des gezeichneten Kapitals erreicht;
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 20. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Statuten vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 22. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Gesellschaftern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Art. 23. Für alle Punkte, die nicht in den Statuten festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes von 1915 über die Handelsgesellschaften, verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind sämtliche zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile gezeichnet worden wie folgt:

1) Die Gesellschaft "NOVATRUST LIMITED", vorgenannt, fünftausendachthundertfünfundsevenzig Anteile,	5.875
2) Frau Karin DRESCHER, vorgenannt, fünftausendachthundertfünfundsevenzig Anteile,	5.875
3) Frau Nadine PYTER, vorgenannt, siebenhundertfünzig Anteile,	750
Total: zwölftausendfünfhundert Anteile,	12.500

Sämtliche Anteile sind voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie es dem amtierenden Notar, welcher dies ausdrücklich festgestellt.

Beschlussfassung der Gesellschafter

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, haben die vorgenannten Kompargenten, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, als Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.
2. Frau Nadine PYTER, Diplom-Kauffrau, geboren in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg), am 29. Januar 1977, wohnhaft in L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern, wird, auf unbestimmte Dauer, zur Geschäftsführerin ernannt:
3. Die Gesellschaft wird rechtmäßig, in allen Umständen und ohne Einschränkungen, durch die Einzelunterschrift der Geschäftsführerin verpflichtet.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

Notarielle Bescheinigung

Die Gesellschaft und ihre Satzung erfüllen nach Form und Inhalt die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen hinsichtlich der Handelsgesellschaften, insbesondere jene bezüglich der Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Gemäß den derzeit im Großherzogtum Luxemburg gültigen rechtlichen Bestimmungen und Vorschriften und in Übereinstimmung mit dem vertragsrechtlichen Prinzip, dass Verträge, die vor einem Notar geschlossen werden, unmittelbar in Kraft treten, existiert die besagte Gesellschaft und erlangt ihre Rechtspersönlichkeit mit dem Datum der Unterzeichnung dieses notariellen Gründungsaktes als Körperschaft und juristische Person, in Abgrenzung von ihren Gesellschaftern, und zwar vor Erfüllung sämtlicher Registrierungs- und Veröffentlichungsformalitäten bei dem Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs und dem offiziellen Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Anmerkung

Der Notar hat die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass vor Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit der hiermit gegründeten Gesellschaft, diese, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, im Besitz einer vorschriftsmäßigen Handlungsmächtigung, sein muss, was die Kompargenten ausdrücklich anerkennen.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben erschienene Person mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. PYTER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2012. LAC/2012/43249. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123440/198.

(120164799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

A.S.R. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3447 Dudelange, 45, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg E 99.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 238 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2012121010/11.

(120164044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Eleven Birch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 215.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.187.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of the month of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Hudson Clean Energy Partners, AIV L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands represented by Hudson Capital GP, LLC, as general partner,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Hudson Clean Energy Partners (Master) AIV, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands represented by Hudson Capital GP, LLC, as general partner,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

3. Hudson Clean Energy Partners Parallel, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, represented by Hudson Capital GP, LLC, as general partner,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

4. Hudson Clean Energy Partners (Master T-E), L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands represented by Hudson Capital GP, LLC, as general partner,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, and

5. CS Hudson Clean Energy Partners, L.P. a Cayman Islands exempted limited partnership, registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands represented by Hudson Capital GP, LLC, as general partner,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare being the shareholders (the Shareholders) of Eleven Birch S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 12.500, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 26 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1062 dated 20 May 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159187 (the Company). The Company's articles of incorporation (the Articles) have not been amended since that date.

III. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To cancel the nominal value of the shares of the Company.

2. To convert, with immediate effect, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) in accordance with a 1.24897 EUR/USD exchange rate as of 13 June 2012 (Oanda average exchange rate) and further set the share capital of the Company, after conversion to fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 15,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

3. To increase, without issuance of new shares, the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) so as to raise it from its current amount of fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 15,500.-) to two hundred fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 215,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

4. To split the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value, into twenty million (20,000,000) shares without nominal value, having the rights and obligations as defined hereafter.

5. To create ten (10) categories of shares (Class A to J Shares) and to requalify the existing twenty million (20,000,000) shares without nominal value into two million (2,000,000) Class A Shares, two million (2,000,000) Class B Shares, two million (2,000,000) Class C Shares, two million (2,000,000) Class D Shares, two million (2,000,000) Class E Shares, two million (2,000,000) Class F Shares, two million (2,000,000) Class G Shares, two million (2,000,000) Class H Shares, two million (2,000,000) Class I Shares and two million (2,000,000) Class J Shares, without nominal value, having the rights and obligations as defined hereafter.

6. To fully restate the articles of association of the Company.

7. To accept the resignation of Yannick Poos and Franck Doineau as managers of the Company

8. To appoint new managers of the Company.

9. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions

First resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to cancel the nominal value of the shares of the Company.

Second resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to convert, with immediate effect, the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) in accordance with a 1.24897 EUR/USD exchange rate as of 13 June 2012 (Oanda average exchange rate) and further set the share capital of the Company, after conversion, to fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 15,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, the excess amount after conversion, of one hundred twelve United States Dollars and ten Cents (USD 112.10) being allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to increase, without issuance of new shares, the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) so as to raise it from its current amount of fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 15,500.-) to two hundred fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 215,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

Fourth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to split the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value, into twenty million (20,000,000) shares without nominal value, having the rights and obligations as defined hereafter.

Fifth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to create ten (10) categories of shares (Class A to J Shares) and to requalify the existing twenty million (20,000,000) shares without nominal value into two million (2,000,000) Class A Shares, two million (2,000,000) Class B Shares, two million (2,000,000) Class C Shares, two million (2,000,000) Class D Shares, two million (2,000,000) Class E Shares, two million (2,000,000) Class F Shares, two million (2,000,000) Class G Shares, two million (2,000,000) Class H Shares, two million (2,000,000) Class I Shares and two million (2,000,000) Class J Shares, without nominal value, having the rights and obligations as defined hereafter.

After the above mentioned split of shares, share capital increase without issuance of new shares and creation of new categories of shares, the shares of the Company are held as follows:

Shareholders	Number of Class A to Class J Shares
Hudson Clean Energy Partners, AIV L.P.	1,452,840
Hudson Clean Energy Partners (Master) AIV, L.P.	317,380
Hudson Clean Energy Partners Parallel, L.P.	29,080
Hudson Clean Energy Partners (Master T-E), L.P.	21,804
CS Hudson Clean Energy Partners, L.P.	178,896
Total number of shares in each Class of Shares	2,000,000

The total amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) is at the disposal of the Company, and evidence thereof has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Sixth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to fully restate the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

"In these articles of association:

Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled and reduced by (x) any losses (including carried forward losses) and (y) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Board means the board of managers of the Company appointed from time to time in accordance with these Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company.

Distributable Equity means, at any given time, the profits at the end of the last financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose, less any losses carried forward and sums to be placed to a non-distributable reserve in accordance with the Law or the Articles, provided that the Company's net assets as set out in the annual accounts must not be or following the redemption become lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under law or by virtue of the articles of association of the Company.

Shareholders means the holders of Shares of any class and Shareholder means any of them.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board (as the case may be) and approved by the general meeting of the Shareholder(s) on the basis of the annual accounts of the last financial year. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Eleven Birch S.à r.l. " (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at two hundred fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 215,500.-) represented by two million (2,000,000) class A shares (the Class A Shares), two million (2,000,000) class B shares (the Class B Shares), two million (2,000,000) class C shares (the Class C Shares), two million (2,000,000) class D shares (the Class D Shares), two million (2,000,000) class E shares (the Class E Shares), two million (2,000,000) class F shares (the Class F Shares), two million (2,000,000) class G shares (the Class G Shares), two million (2,000,000) class H shares (the Class H Shares), two million (2,000,000) class I shares (the Class I Shares) and two million (2,000,000) class J shares (the Class J Shares, and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and any other class of shares that may be issued from time to time, the Shares) without nominal value. The rights and obligations attached to each classes of shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 In addition to the issued share capital, there may be set a share premium account into which any share premium paid on any Share in addition to its accounting par value is transferred. The share premium account may be distributed to the Shareholders in proportion to the shareholdings in the Company upon decision of the General Meeting.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

6.3 Each Share is entitled to one vote at the general meetings of Shareholders.

6.4 A share register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.5 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with the Law and the Articles.

6.6 The shares are freely transferable between Shareholders.

6.7 When the Company has a sole Shareholder, the Shares are freely transferable to third parties. When the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.8 Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per Share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

Art. 7. Redemption of Shares.

7.1 The share capital of the Company may be reduced through the redemption (and cancellation) of one or more entire class of shares provided however that the Company may not at any time reduce the share capital of the Company below the amount of the equivalent of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-). In the case of redemptions (and cancellations) of Classes of Shares such redemptions (and cancellations) shall be made in reverse alphabetical order (first the Class J Shares, then the Class I Shares and so on).

7.2 In the event of a reduction of share capital through the redemption (and cancellation) of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as it is determined by the Board and approved by the general meeting of Shareholders, and the holders of the Shares to be redeemed (and cancelled) shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and redeemed.

7.3 Shares may only be redeemed out of:

(a) Distributable Equity of the Company; or

(b) the proceeds of a new and concurrent issue of shares made for the purposes of the redemption (including any sum transferred to the share premium account in respect of the new shares).

7.4 Where Shares are redeemed, the Shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

7.5 Where the payments under the Article 7 exceed the amount of the Distributable Equity determined on the basis of the next annual accounts, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend in accordance with the Law.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders..

Art. 9. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers (the Class A Managers, individually a Class A Manager) and one (1) or several class B managers (the Class B Managers, individually a Class B Manager).

9.1 Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2 Meetings of the Board

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.3 Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board, within the limits of such power.

Art. 10. Sole manager.

10.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

12.1 Powers and voting right

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ii) Each Share entitles to one (1) vote.

12.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the Shareholders. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1 Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2 Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3 The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

14.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by the Law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The Shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the accounting par value of each Share shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class, pro rata to their shareholdings, in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

15.4. Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 15.4. and subject to any rule in addition to these as determined by the Board, together with the Shareholder(s):

(i) The Board shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

(ii) In this respect, the Board is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholder(s).

(iii) In addition, the decision of the Board shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

(iv) Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

(v) In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

17.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Seventh resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to accept and acknowledge, with immediate effect, the resignation of Yannick Poos and Franck Doineau from their position as managers of the Company and grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of the Company until the date of their resignation.

Eighth resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to set at four (4) the number of managers of the Company and further RESOLVES to appoint as managers, with immediate effect and for an undetermined period, the following persons:

Class A Managers:

- William Rogers, Managing Director at Hudson CE, born on 8 July 1974 in Farnborough, England with professional address at 1st Floor, 3 Sheldon Square, W2 6HY London, England; and

- Eugene Kakaulin, Vice President at Hudson CEP, born on 16 March 1979 in Kazakhstan, with professional address at 400 Frank W. Burr Boulevard, Suite 37, Teaneck, NJ 07666, USA.

Class B Managers:

- Alan Dundon, Director Alter Domus Luxembourg, born on 18 April 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Marie-Catherine Brunner, Senior Manager Alter Domus Luxembourg, born on 23 September 1977 in Sarrebourg, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Hudson Clean Energy Partners, AIV L.P. une société en commandite (exempted limited partnership) régie par les lois des Îles Cayman dont le siège social est établi au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Îles Cayman, représentée par Hudson Capital GP, LLC, son associé commandité,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Hudson Clean Energy Partners (Master) AIV, L.P. une société en commandite (exempted limited partnership) régie par les lois des Îles Cayman dont le siège social est établi au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Îles Cayman, représentée par Hudson Capital GP, LLC, son associé commandité,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. Hudson Clean Energy Partners Parallel, L.P. une société en commandite (limited partnership) dont le siège social est établi au c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, représentée par Hudson Capital GP, LLC, son associé commandité,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4. Hudson Clean Energy Partners (Master T-E), L.P. une société en commandite (exempted limited partnership) régie par les lois des Îles Cayman dont le siège social est établi au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Îles Cayman, représentée par Hudson Capital GP, LLC, son associé commandité,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

5. CS Hudson Clean Energy Partners, L.P. une société en commandite (exempted limited partnership) régie par les lois des Îles Cayman dont le siège social est établi au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Îles Cayman, représentée par Hudson Capital GP, LLC, son associé commandité,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

I. Lesdites procurations seront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent être les associés (les Associés) de Eleven Birch S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1062 le 20 mai 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.187 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

III. Les parties comparantes, valablement représentées, reconnaissent avoir pleinement connaissance des résolutions qui seront prises sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société.

2. Conversion, avec effet immédiat, du capital social de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD) conformément au taux de change 1.24897 EUR/USD du 13 juin 2012 (taux de change moyen Oanda) et fixation du capital social de la Société, après conversion, à quinze mille cinq cents dollars américains (USD 15.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

3. Augmentation du capital social de la Société, sans émission de nouvelles parts sociales, d'un montant de deux cent mille dollars américains (USD 200.000) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille cinq cents dollars américains (USD 15.500) à deux cent quinze mille cinq cents dollars américains (USD 215.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

4. Division des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales actuelles sans valeur nominale, en vingt millions (20.000.000) de parts sociales sans valeur nominale, ayant les droits et obligations définis ci-dessous.

5. Création de dix (10) catégories de parts sociales (Parts Sociales des Classes A à J) et requalification des vingt millions (20.000.000) de parts sociales actuelles sans valeur nominale en deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe A, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe B, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe C, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe D, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe E, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe F, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe G, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe H, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe I, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe J, sans valeur nominale, ayant les droits et obligations définis ci-dessous.

6. Refonte intégrale des statuts de la Société.

7. Acceptation de la démission de Yannick Poos et de Franck Doineau en tant que gérants de la Société.

8. Nomination de nouveaux gérants de la Société.

9. Divers.

ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de convertir le capital social de la Société, avec effet immédiat, d'euros (EUR) en dollars américains (USD) conformément au taux de change 1.24897 EUR/USD du 13 juin 2012 (taux de change moyen Oanda) et de fixer ensuite le capital social de la Société, après conversion, à quinze mille cinq cents dollars américains (USD 15.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale, l'excédent après conversion, de cent douze dollars américains et dix centimes (USD 112,10) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'augmenter le capital social de la Société, sans émission de nouvelles parts sociales, d'un montant de deux cent mille dollars américains (USD 200.000) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille cinq cents dollars américains (USD 15.500) à deux cent quinze mille cinq cents dollars américains (USD 215.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de diviser les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales actuelles sans valeur nominale, en vingt millions (20.000.000) de parts sociales sans valeur nominale, ayant les droits et obligations définis ci-dessous.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de créer dix (10) catégories de parts sociales (Parts Sociales des Classes A à J) et requalification des vingt millions (20.000.000) de parts sociales sans valeur nominale en deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe A, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe B, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe C, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe D, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe E, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe F, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe G, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe H, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe I, deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe J, sans valeur nominale, ayant les droits et obligations définis ci-dessous.

A la suite de la division des parts sociales, de l'augmentation de capital social sans émission de nouvelles parts sociales et de la création de nouvelles catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Nombre de Parts Sociales des classe A à J
Hudson Clean Energy Partners, AIV L.P.	1.452.840
Hudson Clean Energy Partners (Master) AIV, L.P.	317.380
Hudson Clean Energy Partners Parallel, L.P.	29.080
Hudson Clean Energy Partners (Master T-E), L.P.	21.804
CS Hudson Clean Energy Partners, L.P.	178.896
Nombre total de parts sociales dans chaque catégorie de Parts Sociales	2.000.000

Le montant total de deux cent mille dollars américains (USD 200.000) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Sixième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de refondre intégralement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Dans ces statuts:

Statuts signifie les statuts de la Société, tels que modifiés dans le temps.

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices nets reportés) dans la mesure où les associés ont droit à des distributions de dividende conformément aux Statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (y compris en tout état de cause, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant du montant de la diminution du capital social et de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales qui seront rachetées/annulées et réduit par (x) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (y) tout montant à placer dans les réserves conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts.

Conseil signifie le conseil de gérance de la Société nommé dans le temps conformément aux présents Statuts.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation appliqué à la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Classe de Parts Sociales.

Classe de Parts Sociales signifie la totalité d'une classe de Parts Sociales de la Société.

Montant Distribuible signifie, à tout moment, les bénéfices réalisés à la fin du dernier exercice social plus tous les bénéfices reportés et tout montant retiré des réserves distribuables à ces fins, moins toute perte reportée et les montants à placer dans une réserve non-distribuible conformément à la Loi ou au Statuts, à condition que les actifs nets de la Société tels que décrits dans les comptes annuels ne soient pas ou ne deviennent pas, à la suite du rachat, inférieurs au montant souscrit du capital augmenté des réserves non distribuables en vertu de la loi ou des statuts de la Société.

Associés signifie les détenteurs de Parts Sociales de toutes les classe et un Associé signifie l'un deux.

Montant Total d'Annulation signifie le montant déterminé par le Conseil (selon le cas) et approuvé par l'assemblée générale des Associé(s) sur base des comptes annuels du dernier exercice social. Le Montant Total d'Annulation consistera en la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Associé(s) statuant comme pour la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais inférieur au Montant Disponible.

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Eleven Birch S.à.r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de créances. Elle pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de

toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux cent quinze mille cinq cents dollars américains (USD 215.500,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) et deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales,) sans valeur nominale. Les droits et obligations liés à chaque classe de parts sociales seront identiques sauf dispositions contraires des Statuts ou de la Loi.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Outre le capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée en plus du pair comptable de celle-ci. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans la Société sur décision de l'Assemblée Générale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Les Parts Sociales auront les droits et obligations qui leur sont conférés conformément aux Statuts et seront identiques à tous égards.

6.3. Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux assemblées générales des Associés.

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.5. Toute distribution faite sur les Parts Sociales, soit en numéraire soit en nature, sous quelque forme que ce soit (en ce compris, sans limitation), comme dividendes, boni de liquidation, produits de rachat ou autrement, sera payée et distribuée aux Associés hors des sommes disponibles à la distribution en conformité avec la Loi et les Statuts.

6.6. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés.

6.7. Lorsque la Société a un Associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.8. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront une seule personne comme leur représentant envers la Société.

6.9. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Rachat de Parts Sociales.

7.1. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat (et l'annulation) d'une ou plusieurs classe(s) entière(s) de parts sociales, à condition cependant qu'à tout moment, la Société ne puisse réduire son capital social sous un montant équivalent à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-). En cas de rachats (et annulations) de Classes de Parts Sociales, ces rachats (et annulations) devront être faits dans le sens alphabétique inverse (premièrement les Parts Sociales de Classe J, ensuite les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite).

7.2. Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat (et l'annulation) de toute Classe de Parts Sociales (dans l'ordre défini ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne à ses détenteurs (au prorata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales) à une partie du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le Conseil et approuvé par l'assemblée générale des Associés, et les détenteurs des Parts Sociales à racheter (et à annuler) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et rachetée.

7.3. Les Parts Sociales peuvent uniquement être rachetées hors:

- (a) du Capital Distribuable de la Société; ou
- (b) des produits d'une nouvelle émission de parts sociales faite aux fins du rachat (en ce compris toute somme transférée au compte de prime d'émission à l'égard des nouvelles parts sociales).

7.4. Lorsque les Parts Sociales sont rachetées, les Parts Sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et jusqu'à leur annulation effective, tous les droits rattachés à ces parts sociales, y compris sans limitation les droits de vote et les droits aux distributions de quelque nature que ce soit seront suspendus.

7.5. Lorsque les paiements en vertu de l'article 7 dépassent le montant du Capital Distribuable déterminé sur base des comptes annuels à venir, ils seront, en cas de trop perçu, considérés comme ayant été payés sur le compte de dividende suivant conformément à la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation de gérants.

8.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) sur décision des associés.

Art. 9. Conseil de Gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les Gérants de Classe A et individuellement un Gérant de Classe A) et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les Gérants de Classe B et individuellement un Gérant de Classe B).

9.1 Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Réunions du Conseil

(i) Le Conseil se réunit à la demande d'un gérant au lieu indiqué dans la convocation qui, en principe, se situe à Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance sauf en cas d'urgence dont la nature et les circonstances seront définies dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent qu'ils connaissent l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut aussi renoncer à la convocation soit avant ou après la réunion.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues aux lieux et heures précisés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des participants à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3 Représentation de la société.

La Société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par les signatures conjointes ou seule signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associés**Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****12.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées à une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les Associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale sur demande des Associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation.

(iii) Lorsque les décisions sont adoptées par écrit, le Conseil enverra le texte de ces décisions à tous les Associés. Les Associés voteront par écrit et retourneront leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant sera en droit de compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui n'a pas besoin d'être associé) afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale seront adoptées par les Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale, et les décisions seront adoptées à cette seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts peuvent uniquement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation dans l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont passées avec les exigences de quorum et de majorité exposées ci-dessus et porteront la date de la dernière signature reçue avant expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des Bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent statuer sur le paiement d'un dividende, transférer le solde sur un compte de réserve ou le reporter en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3. En cas de déclaration d'un dividende, ce dividende sera affecté et payé comme suit;

(i) un montant égal à 0,25 % du pair comptable de chaque Part Sociale sera distribué équitablement à tous les Associés au prorata de leurs Parts Sociales indépendamment de la classe, ensuite

(ii) le solde du montant total distribué sera affecté dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe, au prorata de leurs participations, dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire premièrement les Parts Sociales de Classe J, ensuite les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que les Parts Sociales de Classe A en circulation).

15.4. Des distributions de dividendes intérimaires sont autorisées pour autant qu'elles respectent strictement les règles de cet article 15.4. et sous réserve de toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil en collaboration avec le ou les Associé(s):

(i) Le Conseil dispose d'une compétence exclusive en ce qui concerne l'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et de permettre la distribution de ces dividendes intérimaires telle qu'il la juge appropriée et en conformité avec l'objet social de la Société;

(ii) A cet égard, le Conseil est le seul compétent pour décider du montant des sommes disponibles pour la distribution et de l'opportunité d'une telle distribution, sur base des pièces justificatives et des dispositions de ces Statuts et sur tout accord éventuellement conclu à tout moment entre les Associés.

(iii) En outre, la décision du Conseil doit être appuyée par des comptes intérimaires de la Société datés de moins de deux (2) mois à compter de la décision du Conseil et montrant suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des bénéfices reportés et réserves distribuables, et diminué par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves requises par la Loi ou les Statuts.

(iv) Enfin, la distribution de dividendes intérimaires sera limitée au montant du bénéfice distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil peut donner mandat à un réviseur indépendant afin que celui-ci examine ces comptes intérimaires et qu'il confirme la somme disponible à la distribution.

(v) Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires restera soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi, qui prévoit un recouvrement contre le ou les associé(s) pour les dividendes qui lui/leur ont été distribués mais qui ne correspondent pas aux bénéfices réellement gagnés par la Société. Le délai de prescription concernant ce type d'action est de cinq (5) ans suivant la date de la distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associé(s) ou non, nommés par le ou les Associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des dépenses de la liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés conformément avec et de manière à obtenir sur une base globale le même résultat économique qu'avec les règles de distribution fixées pour les distributions de dividendes.

VII. Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

»

Septième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'accepter et de prendre acte de la démission, avec effet immédiat, de Yannick Poos et Franck Doineau de leur poste de gérants de la Société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions à compter de la date de leur nomination en qualité de gérants de la Société jusqu'à la date de leur démission.

Huitième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de fixer le nombre de gérants de la Société à quatre (4) et DECIDE ensuite de nommer les personnes suivantes en tant que gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérants de Classe A:

- William Rogers, Directeur général de Hudson CE, né le 8 juillet 1974 à Farnborough, Irlande, résidant professionnellement au 1st Floor, 3 Sheldon Square, W2 6HY Londres, Angleterre; et
- Eugene Kakaulin, Vice-Président de Hudson CEP, né le 16 mars 1979 au Kazakhstan, résidant professionnellement au 400 Frank W. Burr Boulevard, Suite 37, Teaneck, NJ 07666, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Classe B:

- Alan Dundon, Directeur de Alter Domus Luxembourg, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Marie-Catherine Brunner, Gérante Senior de Alter Domus Luxembourg, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille euros (€ 2.000,-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: EAC/2012/8026. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012123423/801.

(120164545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

A.W.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.W.H. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012121012/11.

(120164116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Aleph Holdings Limited I S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.925.

Les statuts coordonnés au 28 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012121015/12.

(120164268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Audit Central S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8061 Bertrange, 2, Cité JFL Alexandre de Colnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.074.

L'an deux mil douze, le dix-huit septembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Helmut HAVENITH, réviseur d'entreprise, demeurant à L-8061 Bertrange, 2, Cité JFL Alexandre de Colnet.

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution qu'il possède toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée AUDIT CENTRAL s.à r.l., dont le siège social se trouve à Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 145.074,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 02 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 662 du 26 mars 2009,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8061 Bertrange, 2, Cité JFL Alexandre de Colnet.

La première phrase de l'article 5 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: H. HAVENITH, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 septembre 2012. Relation: CAP/2012/3527. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123319/31.

(120164234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Algeco Scotsman Global Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121018/10.

(120163958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

AssurZen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121026/9.

(120164087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

A.U.C. Aménagements Urbains et Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121011/9.

(120164086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Advanced Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121033/10.

(120164246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Aviva Investors Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.812.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 111.663.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 17 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. William GILSON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. Mark PHILLIPS, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

- M. John-Paul McKEON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- William GILSON, Gérant

- Mark PHILLIPS, Gérant

- John-Paul McKEON, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123277/25.

(120164375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Agence Uelzecht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 28, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 87.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121037/10.

(120164182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Alfa Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 155.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALFA GESTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2012121039/11.

(120164061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Alfa Place de la Gare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 155.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALFA PLACE DE LA GARE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012121040/11.

(120164062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Snack Anadolu s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.252.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 août 2012

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 24 août 2012, que l'un des associés de la société SNACK ANADOLU Sàrl:

Monsieur BOLER Muhammed, demeurant 1 avenue Jean-Jacques Rousseau F-57290 Fameck
cède

à Monsieur, BOLER Ahmet demeurant 28 Lot des Chardons F-57270 Uckange
35 parts sociales lui appartenant dans la société SNACK ANADOLU SàRL.

Suite à cette cession de parts sociales, le capital est réparti comme suit:

Monsieur BOLER Ahmet	75 parts
Monsieur BOLER Muhammed	25 parts
Total	100 parts

Les associés décident de transférer le siège social de la Société à L-2560 Luxembourg, 16-18 rue de Strasbourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11h00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Fait à Luxembourg, le 24 août 2012.

BOLER Ahmet / BOLER Muhammed.

Référence de publication: 2012121453/22.

(120163489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Altiga International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.970.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121042/9.

(120164021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

AMS Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 153.138.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121045/10.

(120164113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Area Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121051/10.

(120164290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Altlorenscheuerhof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, Lorentzscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 51.332.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 9 juillet 2012, il a été résolu ce qui suit:

- Transférer le siège social de la société en accord avec l'article 2 des statuts de la société de, route de Longwy, 75, L-8080 Bertrange vers Lorentzscheuer, L-8059 Bertrange.

- De révoquer Monsieur Jacques Lisarelli demeurant à 11, rue des Mouleurs, L-3583 Dudelange, de son mandat d'administrateur.

- De révoquer Monsieur Marc Beuls demeurant à 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, de son mandat d'administrateur.

- D'élire Monsieur Lars Nilsson demeurant professionnellement à 7, rue Pescatore, L-2324 Luxembourg comme nouvel administrateur.

- D'élire Monsieur Mikael Larsson demeurant professionnellement à 7, rue Pescatore, L-2324 Luxembourg comme nouvel administrateur.

- Réélire Messieurs Mikael Holmberg et Mathias Hermansson demeurant professionnellement à 7, rue Pescatore, L-2324 Luxembourg comme administrateurs de la société.

- Réélire Monsieur Mikael Holmberg demeurant professionnellement à 7, rue Pescatore, L-2324 Luxembourg comme administrateur-délégué de la société.

- D'accepter la démission d'Arthur Andersen comme réviseur d'entreprises de la société.

- D'élire Madame Marie-France Fiordaliso demeurant à 2, rue de Maribor, L-4804 Rodange comme commissaire aux comptes de la société.

Référence de publication: 2012123299/25.

(120164358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Aspir'lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, rue de Sanem, Zone Artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 97.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121052/9.

(120164088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Association de Participants Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 22.753.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASSOCIATION DE PARTICIPANTS HOLDING S.A.-SPF
Société anonyme-Société de gestion de patrimoine familial
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012121053/15.

(120164157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

db Advisory Multibrands, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 167.637.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 20. September 2012

Herr Klaus-Michael Vogel legt sein Mandat als Mitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 19. September 2012 nieder. Herr Michael Koschatzki legt ebenfalls sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 19. September 2012 nieder.

Der Verwaltungsrat beschließt, dass mit Wirkung vom 19. September 2012

Frau Doris Marx, berufsansässig in L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer, für Herrn Klaus-Michael Vogel, berufsansässig in L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer, in den Verwaltungsrat aufgenommen wird.

Der Verwaltungsrat beschließt, dass mit Wirkung vom 19. September 2012

Herr Markus Kohlenbach, berufsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstraße 178-190, für Herrn Michael Koschatzki, berufsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstraße 178-190, in den Verwaltungsrat aufgenommen wird.

Die Bestellung von Frau Doris Marx und Herrn Markus Kohlenbach muss von der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung bestätigt werden.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach ab dem 19. September 2012 wie folgt zusammen:

Doris Marx (Vorsitzende)

Manfred Bauer

Markus Kohlenbach

Silvia Wagner

Die Verwaltungsratsmitglieder nehmen zur Kenntnis, dass die Mandate sämtlicher Mitglieder des Verwaltungsrates anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet, enden.

Die Verwaltungsratsmitglieder beschließen ferner, dass Frau Doris Marx für die Dauer ihres Mandates zur Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt ist.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Klaus Frank / Hans Bauschert

Référence de publication: 2012123260/30.

(120164421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Avaya Luxembourg Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 80.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012121059/14.

(120164266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

BKS Trustees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.624.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 21 septembre 2012 que Monsieur Melvyn Kalman, demeurant professionnellement au 22, Colomberie, St Helier, Jersey, JE1 4XA, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 28 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012121071/16.

(120163729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Energy Power Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.791.

—
Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 septembre 2012 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du conseil d'administration ENERGY POWER CONSULTING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157 791, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 septembre 2012 que Monsieur Claude SCHMITZ a démissionné de son mandat d'administrateur du conseil d'administration de la société ENERGY POWER CONSULTING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157 791, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 septembre 2012 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur du conseil d'administration de la société ENERGY POWER CONSULTING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157 791, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 septembre 2012 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société ENERGY POWER CONSULTING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157 791, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Référence de publication: 2012121170/24.

(120164003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

BNPP REIM Lux S.A., BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.308.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 10 septembre 2012 que les décisions suivantes ont été prises:

- L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Moyse Dargaa de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société, Monsieur Sven Rein, né à Wiesbaden (Allemagne), le 3 novembre 1967, demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Il résulte du conseil d'administration de la société en date du 10 septembre 2012 que la décision suivante a été prise:

Monsieur Sven Rein a été nommé à la fonction d'administrateur-délégué de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur François BENFEGHOUL, administrateur et président du conseil d'administration
- Monsieur Sven REIN, administrateur et administrateur-délégué
- Monsieur David AUBIN, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A. en abrégé «BNPP REIM Lux S.A.»

Benoît LEJEUNE / Arnaud SCHREIBER

Référence de publication: 2012121072/28.

(120163988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Walter Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.530.

1. Suite à une fusion par absorption et à un changement de dénomination, le mandat de commissaire aux comptes de Eurofid S.à.r.l. prend fin. En conséquence, le commissaire aux comptes est Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 juin 2012 les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

a. Acceptation de la démission d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

b. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

3. Par résolutions signées en date du 6 septembre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

a. Acceptation de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur, avec effet au 3 septembre 2012.

b. Nomination de Brendan Dolan, avec adresse au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur, avec effet au 3 septembre 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121512/26.

(120164165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Boutique Amour GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 38.951.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. September 2012.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2012121074/14.

(120164160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

CalEast Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.743.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121078/9.

(120164045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Yellow Star S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.607.

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «YELLOW STAR S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.607, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 150 du 7 avril 1993 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2742, du 11 novembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Aurélie BLOCK, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

- Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts;

- Modification de l'article 4 des statuts ayant trait à l'objet social et qui sera désormais lu comme suit:

«La société a pour objet la location, l'achat et la vente d'avions ainsi que la gestion d'un parc d'avions.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. La société peut prendre des participations et acquérir des brevets et licences; elle peut gérer et mettre en valeur les entreprises auxquelles elle s'intéresse et peut leur apporter tout soutien financier ou garanties. Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. La société peut en particulier, mais sans limitation des généralités de ce qui précède, entreprendre aussi bien pour son propre compte que pour le compte d'autrui, ou bien ensemble toutes opérations de location ou de financement concernant des biens mobiliers ou immobiliers situés à Luxembourg ou ailleurs. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et faire tous actes généralement quelconques, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation».

- Refonte totale des articles 6, 7, 8 et 9 des statuts;

- Refonte intégrale de l'article 13 des statuts, relatif à la tenue de l'assemblée générale annuelle;

- Suppression de l'alinéa 2 de l'article 14;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 2 qui sera désormais lu comme suit:

Art. 2. Alinéa 1^{er}. «Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 ayant trait à l'objet social.

A compter de ce jour, l'article 4 prendra la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la location, l'achat et la vente d'avions ainsi que la gestion d'un parc d'avions.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. La société peut prendre des participations et acquérir des brevets et licences; elle peut gérer et mettre en valeur les entreprises auxquelles elle s'intéresse et peut leur apporter tout soutien financier ou garanties. Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. La société peut en particulier, mais sans limitation des généralités de ce qui précède, entreprendre aussi bien pour son propre compte que pour le compte d'autrui, ou bien ensemble toutes opérations de location ou de financement concernant des biens mobiliers ou immobiliers situés à Luxembourg ou ailleurs. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et faire tous actes généralement quelconques, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 comme suit:

Art. 6. «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé, alors le conseil d'administration pourra être limité à un seul membre.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée».

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts qui sera dorénavant lu comme suit:

Art. 7. «Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, e-mail ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre ou par E-mail.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.
En cas de partage, le président a une voix prépondérante».

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts qui sera dorénavant lu comme suit:

Art. 8. «Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi».

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts qui prendra désormais la teneur suivante:

Art. 9. «La société se trouve engagée par la signature de l'administrateur unique ou de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur. Toutefois, la société peut également être engagée par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs pour opérer tout compte bancaire ouvert au nom de la société et pour toutes les relations avec les administrations luxembourgeoises».

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de refondre l'article 13 des statuts, relatif à la tenue de l'assemblée générale annuelle qui sera dorénavant lu comme suit:

Art. 13. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 11 heures 30. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix».

Neuvième résolution

Enfin l'assemblée générale décide de supprimer l'alinéa 2 de l'article 14 des statuts.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces dernières ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, A. BLOCK, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 septembre 2012. Relation: MER/2012/2192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123865/139.

(120164199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Camlux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012121079/11.

(120164239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 952.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.647.

—
Extrait des résolutions des associés du 11 septembre 2012

Il résulte desdites résolutions que:

1. Mr. Ian Blake, demeurant professionnellement One Vine Street, London, W1J OAH Great Britain à démissionné de sa fonction de Geschäftsführer de la Société avec effet au 11 Septembre 2012.

2. Mr. Philip Gittins demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé Geschäftsführer de la Société avec effet au 11 Septembre 2012 pour une durée indéterminée.

3. Mr. Anthony Smedley demeurant professionnellement 31 Gresham Street, London EC2V 7QA United Kingdom a été nommé Geschäftsführer de la Société avec effet au 11 Septembre 2012 pour une durée indéterminée.

Les adresses des Geschäftsführer ont été modifiées avec effet au 5 décembre 2011

- Monsieur Costas Constantinides, Geschäftsführer, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Monsieur Russell Perchard, Geschäftsführer, né le 16 janvier 1978 à Jersey, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Philip Gittins, Geschäftsführer

- Mr. Russell Perchard, Geschäftsführer

- Mr. Anthony Smedley, Geschäftsführer

- Mr. Stephen Coe, Geschäftsführer

- Mr. Costas Constantinides, Geschäftsführer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 Septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012123634/32.

(120164632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

CapMan Mezzanine V Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.571.

—
Par décisions du conseil d'administration tenu en date du 1^{er} août 2012, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Copter Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} août 2012 et pour une période venant à échéance au plus tard lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. Accepter la démission de Salla Komulainen, avec adresse au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet au 31 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012121081/16.

(120164173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Anirek Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 26.625.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires qui s'est tenue le 28 août 2012 à Luxembourg,

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des Administrateurs de:

Mrs Rina MAYER

Mr Jonathan LEITERSDORF

Mr Peter KURZ

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2013.

Monsieur Peter KURZ est nommé Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes :

EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Genève.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2013,

Signatures

Administrateur / Administrateur

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders held at the registered office of the company on 28 august 2012

The Annual General Meeting of shareholders resolved

- to re-elect:

Mrs Rina MAYER

Mr Jonathan LEITERSDORF

Mr Peter KURZ

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual

General Meeting which will approve on the accounts ended on March 31, 2013.

- to nominate:

M Peter KURZ as Chairman of the board.

- to re-elect EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Geneva, as Statutory auditor for the next financial year until the Annual General Meeting which will approve the accounts ended on March 31, 2013.

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2012123301/38.

(120164521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

CapMan Public Market Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.321.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 1^{er} août 2012, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Cooptation de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. Acceptation de la démission de Salla Komulainen, avec adresse au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet au 31 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012121082/15.

(120164174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Coachbuilder Intellectual Property Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.939.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coachbuilder Intellectual Property Management

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012121085/13.

(120164159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

CENSI Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 159.894.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012121101/11.

(120164070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

DS Turkey 5 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.264.

Par résolutions prises en date du 15 juin 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012121148/15.

(120164169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

CENSI Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 159.900.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012121102/11.

(120164219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Censi SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 21.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012121103/10.

(120164067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Centre de Formation pour Conducteurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, rue François Krack.

R.C.S. Luxembourg B 46.622.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121104/10.

(120163996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Petroleum Services Exploitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, Zoning Industriel Vulcalux.

R.C.S. Luxembourg B 63.219.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} juin 2012

1.- Décision de renouveler le mandat d'administrateur de la société PETROLEUM SERVICES MANAGEMENT S.A., ayant son Siège Social à L- 8311 Capellen,111, route d'Arlon jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018;

2.- Décision de renouveler le mandat d'administrateur de la société PETROLEUM SERVICES PROPERTIES S.A., ayant son Siège Social à L-8399 Windhof, 4, Zoning .Vulcalux, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018;

3.- Décision de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre PREGARDIEN, demeurant à L-8311 Capellen,111, route d'Arlon jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018;

4.- Décision de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Pierre PREGARDIEN, demeurant à L-8311 Capellen,111, route d'Arlon, avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018;

5.- Décision de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société INTERNATIONAL BUSINESS COUNCELORS Sàrl ayant son Siège Social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2018;

Windhof, le 1^{er} juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012121375/23.

(120164188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Centrum NS Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121105/10.

(120164099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Circle Moment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIRCLE MOMENT S.A.
A. BOULHAIS / O. OUDIN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012121114/12.

(120164020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

CLdN Cobelfret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 55.803.

—
Rectificatif de l'extrait déposé le 26/07/2012 référence L120129797

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que la dénomination sociale exacte du nouvel administrateur est ODESCO VOF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012121116/13.

(120164112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Lampas Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.101.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 13 septembre 2012

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Madame Thouraya Jarray, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, 92987 Paris-la Défense - France, de ses fonctions d'Administrateur de la Sicav, avec effet au 13 septembre 2012.

Conformément aux prescriptions des articles 13 et 14 des Statuts Coordinés du 2 août 2006, le Conseil d'administration décide de coopter Monsieur Eric Baesen, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, 92987 Paris-la Défense - France, en tant qu'administrateur de la Sicav, en remplacement de Madame Thouraya Jarray, démissionnaire, avec effet au 13 septembre 2012 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve d'accord par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Société Générale Securities Services Luxembourg
Signature
Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2012121542/19.

(120163269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121124/10.

(120163600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

D. Aronson Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.617.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121134/10.

(120164129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Darcies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.143.

A l'associé unique

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme gérant de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Lux Konzern S.à r.l.

Référence de publication: 2012121137/12.

(120164164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Varadero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 133.848.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 4 juin 2012 à Luxembourg.

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Alhard von Ketelhodt, expert-comptable, né le 27 mai 1961 à Bochum (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen;
 - Monsieur Régis Lux, juriste, né le 11 octobre 1969 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen;
 - Madame Catherine PUNDEL, expert-comptable, née le 15 février 1964 à Bettembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen;
- jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Il a été décidé de reconduire le mandat de commissaire aux comptes confié à la société EUROPEAN AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 50956, avec siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

VARADERO S.A.

Référence de publication: 2012121502/22.

(120163598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

AFRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 20.850,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.339.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 17 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.
- M. William GILSON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.
- M. Francesco PIANTONI, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- William GILSON, Gérant

- Francesco PIANTONI, Gérant

- John-Paul McKEON, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123286/23.

(120164374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.

DIF RE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Septembre 2012.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012121141/11.

(120164151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

E-Carat SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.332.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121153/10.

(120164038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Ets. Guy HAECK & FILS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 35.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121159/10.

(120164013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Milleland Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 91.568.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 17 août 2012 que:

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012123658/16.

(120164685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2012.
